



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1764

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Collonges au Mont d'Or

objet : Chemin des Ecoliers - Aménagement d'une voie nouvelle - Ouverture de la concertation préalable

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthélémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yéréman.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010**Délibération n° 2010-1764**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Chemin des Ecoliers - Aménagement d'une voie nouvelle - Ouverture de la concertation préalable**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet d'ouvrir la procédure de concertation au titre des articles L 300-2 et R 300-1 alinéa 2 du Code de l'urbanisme pour le projet d'aménagement d'une voie nouvelle afin de prolonger le chemin des Ecoliers entre le chemin d'Ecully et la rue Peytel sur la commune de Collonges au Mont d'Or.

Cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 et approuvée par le conseil de Communauté par délibération n° 2005-3125 du 19 décembre 2005. Puis, l'opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme pour la phase études, approuvée par délibération du conseil de Communauté le 2 mai 2007.

La création de cette voie est inscrite au plan local d'urbanisme (PLU) en emplacement réservé afin d'optimiser la desserte du centre bourg de Collonges au Mont d'Or et, en particulier, de sécuriser les cheminements piétons et de faciliter la circulation des transports en commun.

La liaison piétonne est très mauvaise entre les écoles et le centre bourg (voie très étroite et dépourvue de trottoirs) et la desserte par les transports en commun est impossible étant donnée l'étroitesse du profil.

Le périmètre d'intervention pour le réaménagement du site prendra en compte :

- le prolongement du chemin des Ecoliers,
- le carrefour entre le chemin des Ecoliers et la rue Peytel,
- l'élargissement de la rue Peytel dans son tronçon compris entre le chemin des Ecoliers et la rue de Chavannes.

Les objectifs de l'aménagement sont :

- assurer la sécurité des cheminements piétons et la desserte par les transports en commun,
- assurer la desserte de la zone UD1b du bourg en vue de son urbanisation.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2009-2014 dans le cadre de la politique : développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, faciliter les échanges entre les différents pôles urbains (axe C 1).

Par sa nature et son montant, cette opération doit faire l'objet d'une concertation préalable.

La procédure se déroulera selon les modalités suivantes :

- la concertation se déroulera du lundi 15 novembre au mercredi 15 décembre 2010,
- un dossier de concertation sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture :

- . à la mairie de Collonges au Mont d'Or,
- . à la Communauté urbaine de Lyon.

Ce dossier comprendra notamment :

- le rappel du contexte général de l'opération,
- le rappel des objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Ce dossier pourra, en tant que de besoin, être complété par des éléments d'informations supplémentaires pendant toute la période de concertation.

La présente délibération sera affichée à l'Hôtel de Ville de Collonges au Mont d'Or et à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon.

Un avis administratif annonçant le début et la fin de la concertation sera affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à la Communauté urbaine et en mairie de Collonges au Mont d'Or.

Un avis sera, par ailleurs, publié dans au moins deux journaux locaux afin d'informer la population de ce projet et de la tenue de cette concertation en précisant les dates de début et de clôture.

A l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les objectifs poursuivis par la réalisation du prolongement du chemin des Ecoliers entre le chemin d'Ecully et la rue Peytel dans la commune de Collonges au Mont d'Or.

2° - Donne son accord sur les modalités d'ouverture à la concertation préalable dudit projet dont le bilan sera également soumis à délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.